



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/09/01-01

OBJET

**Désignation des membres
des commissions
thématiques**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 40
- pouvoirs 06

Votants : 46

Par suite d'une convocation en date du 25 août 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 1^{er} septembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, M. BIGOT, L. BOIDIN, X. CALVARIN, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOV, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, A. NICOLAS, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, F. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

J. RAZER (pouvoir à Marie TALBOT),
M. LE DU-JAFFREZOU (pouvoir à Albert HERVET),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
A. RICHARD (pouvoir à Jacques RANNOU),
G. PAGNARD (pouvoir à Jacques FRANCOIS),
B. BANDZWOLEK (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),

Absents excusés

B. ACCART, M. DION.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Valérie RANNOU

M. FIDELIN expose que suite à la délibération du conseil communautaire du 12 juillet dernier, revoyant à 6 le nombre de commissions thématiques de CCA, ainsi qu'à l'installation de nouveaux conseillers communautaires, ces derniers ont été à nouveau questionnés par courrier sur leurs souhaits de participation aux nouvelles commissions.

Pour rappel les nouvelles commissions sont les suivantes :

6 COMMISSIONS
Economie / emploi / tourisme Inchangée
Gestion des Musées/ politique culturelle / multimédia / communication Inchangée
Environnement / déchets / Politique de l'eau / assainissement / SPANC Intégration de la nouvelle compétence assainissement
Finances / ressources humaines / marchés publics/ mutualisation / gestion des équipements communautaires / systèmes d'information Fusion des commissions « Finances/ RH/ Marchés » et « Mutualisation », en y ajoutant la partie « systèmes d'information » de la commission aménagement
Aménagement de l'espace / aménagement numérique/ déplacements et transports / développement durable Fusion des commissions « aménagement » et « déplacements et transport », en y ajoutant le « développement durable »
Cohésion sociale et politique de la ville / habitat Fusion des commissions habitat et cohésion sociale

Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Considérant l'avis favorable du bureau du 23 août 2016,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- Décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour ce vote,
- Adopte la nouvelle répartition des élus communautaires au sein des commissions thématiques CCA selon le tableau ci-annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 2 septembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/09/01-02

OBJET

**Modification de la
composition de la
commission de délégation
des services publics**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 40
- pouvoirs 06

Votants : 46

Par suite d'une convocation en date du 25 août 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 1^{er} septembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, M. BIGOT, L. BOIDIN, X. CALVARIN, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOV, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, A. NICOLAS, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, F. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

J. RAZER (pouvoir à Marie TALBOT),
M. LE DU-JAFFREZOU (pouvoir à Albert HERVET),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
A. RICHARD (pouvoir à Jacques RANNOU),
G. PAGNARD (pouvoir à Jacques FRANCOIS),
B. BANDZWOLEK (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),

Absents excusés

B. ACCART, M. DION,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Valérie RANNOU

M. FIDELIN expose que suite aux modifications intervenues dans l'assemblée délibérante, il convient de revoir la composition de la commission de délégation des services publics.

Les sièges vacants sont indiqués en gris dans le tableau ci-dessous.

	Nom - Prénom	Commune
TITULAIRE	FIDELIN André	CONCARNEAU
	BESOMBES François	CONCARNEAU
	LE BRETON HELWIG Michelle	MELGVEN
	FRANCOIS Jacques	SAINT-YVI
	BELLEC Olivier	TREGUNC
	LE TENNIER Christine	ROSPORDEN
SUPPLEANT	NICOLAS Alain	CONCARNEAU
	RANNOU Valérie	ELLIANT
	MARTIN Gérard	NEVEZ
	COTTEN Michel	TOURC'H
	ACCART Bruno	ROSPORDEN

Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 23 aout 2016,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- Décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour ce vote,
- Désigne les élus suivants pour siéger à la commission de délégation des services publics :
 - Titulaire : M. Michel LOUSSOUARN, commune de Rosporden,
 - Suppléant : M. Jacques RANNOU, commune de Rosporden.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 2 septembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/09/01-03

OBJET

**Modification de la
composition du comité
technique**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 40

- pouvoirs 06

Votants : 46

Par suite d'une convocation en date du 25 août 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 1^{er} septembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, M. BIGOT, L. BOIDIN, X. CALVARIN, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOV, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, A. NICOLAS, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, F. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

J. RAZER (pouvoir à Marie TALBOT),
M. LE DU-JAFFREZOU (pouvoir à Albert HERVET),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
A. RICHARD (pouvoir à Jacques RANNOU),
G. PAGNARD (pouvoir à Jacques FRANCOIS),
B. BANDZWOLEK (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),

Absents excusés

B. ACCART, M. DION.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Valérie RANNOU

M. FIDELIN expose que suite aux modifications intervenues dans l'assemblée délibérante, il convient de revoir la composition du comité technique.

Le siège vacant est indiqué en gris dans le tableau ci-dessous.

		Nom - Prénom	Commune
COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'EMPLOYEUR	TITULAIRE	FIDELIN André	CONCARNEAU
		TALBOT Marie	CONCARNEAU
		NICOLAS Alain	CONCARNEAU
		HELWIG Michelle	MELGVEN
		BELLEC Olivier	TREGUNC
	SUPPLEANT	LEMONNIER Michelle	CONCARNEAU
		DROUGLAZET Claude	CONCARNEAU
		LE DU-JAFFREZOU Maryvonne	NEVEZ
		ACCART Bruno	ROSPORDEN
		FRANCOIS Jacques	SAINT-YVI
COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL	TITULAIRE	BERTHELOT Nathalie	
		GILLES Hervé	
		RANNOU Chantal	
		GOUZIEN Loïc	
		CARER Laurent	
	SUPPLEANT	LE BERRE RONAN	
		BEAUDI Sophie	
		BARZIC Joël	
		NERRIEC Bruno	
		SICLAY Frédéric	

Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 23 aout 2016,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- Décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour ce vote,
- Décide de maintenir M. Bruno ACCART dans ses fonctions d' élu suppléant au Comité Technique de CCA.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 2 septembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/09/01-04

OBJET

**Modification de la
composition du comité
d'hygiène, de sécurité et des
conditions de travail**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 40
- pouvoirs 06

Votants : 46

Par suite d'une convocation en date du 25 août 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 1^{er} septembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, M. BIGOT, L. BOIDIN, X. CALVARIN, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOV, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOV, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, A. NICOLAS, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, F. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

J. RAZER (pouvoir à Marie TALBOT),
M. LE DU-JAFFREZOU (pouvoir à Albert HERVET),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
A. RICHARD (pouvoir à Jacques RANNOU),
G. PAGNARD (pouvoir à Jacques FRANCOIS),
B. BANDZWOLEK (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),

Absents excusés

B. ACCART, M. DION.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Valérie RANNOU

M. FIDELIN expose que suite aux modifications intervenues dans l'assemblée délibérante, il convient de revoir la composition du comité d'hygiène et de sécurité.

Le siège vacant est indiqué en gris dans le tableau ci-dessous.

		Nom - Prénom	Ville
COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'EMPLOYEUR	TITULAIRE	FIDELIN André	CONCARNEAU
		TALBOT Marie	CONCARNEAU
		NICOLAS Alain	CONCARNEAU
		HLWIG Michelle	MELGVEN
		BELLECC Olivier	TREGUNC
	SUPPLEANT	LEMONNIER Michelle	CONCARNEAU
		DROUGLAZET Claude	CONCARNEAU
		LE DU-JAFFREZOU Maryvonne	NEVEZ
		ACCART Bruno	ROSPORDEN
		FRANCOIS Jacques	SAINT-YVI
COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL	TITULAIRE	LE BERRE Ronan	
		RANNOU Chantal	
		GOUZIEEN Loïc	
		BARZIC Joël	
		NERRIEC Bruno	
	SUPPLEANT	LE BORGNE Nathalie	
		GUESDON Brice	
		CHEVERT Patrick	
		BEAUDI Sophie	
		SICLAY Frédéric	
AUTRES MEMBRES	Médecine préventive		QUIMPER
	Centre de Gestion	LE ROUX Thomas	QUIMPER
	ACMO	CARNOT Thierry	NEVEZ
	Préventeur	GLEMAREC Jean-Marc	CCA

Ayant entendu le rapporteur,
 Après en avoir délibéré,
 Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 23 aout 2016,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- Décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour ce vote,
- Décide de maintenir M. Bruno ACCART dans ses fonctions d'élú suppléant au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité de CCA.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
 du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 2 septembre 2016

Le Président,
 André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/09/01-05

OBJET

**Modification de la
composition de la
commission consultative des
services publics locaux**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 40

- pouvoirs 06

Votants : 46

Par suite d'une convocation en date du 25 août 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 1^{er} septembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, M. BIGOT, L. BOIDIN, X. CALVARIN, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, A. NICOLAS, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, F. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

J. RAZER (pouvoir à Marie TALBOT),
M. LE DU-JAFFREZOU (pouvoir à Albert HERVET),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
A. RICHARD (pouvoir à Jacques RANNOU),
G. PAGNARD (pouvoir à Jacques FRANCOIS),
B. BANDZWOLEK (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),

Absents excusés

B. ACCART, M. DION.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Valérie RANNOU

M. FIDELIN expose que suite aux modifications intervenues dans l'assemblée délibérante, il convient de revoir la composition de la commission consultative des services publics locaux.

Le siège vacant est indiqué en gris dans le tableau ci-dessous.

	Nom	Prénom	Association	Ville
ELUS	ECHIVARD	Alain		CONCARNEAU
	LE BARON	René		ELLIANT
	HELWIG	Michelle		MELGVEN
	JAFFREZOU	Maryvonne		NEVEZ
	LEBRET	Jean Marie		PONT AVEN
	APRILE	Sandrine		ROSPORDEN
	PAGNARD	Guy		SAINT YVI
	BERNARD	Annick		TOURC'H
	DERVOUT	Dominique		TREGUNC
ASSOCIATIONS	-	-	MISSION LOCALE	CONCARNEAU
	ANVROUIN	Chrystelle	CLCV	QUIMPER
	KERIBIN	Gaëlle	1001 VETEMENTS	MELGVEN
	LE GALES	Yannick	BRETAGNE VIVANTE	TREGUNC
	LE GRAND	Catherine	MJC TREGUNC	TREGUNC

Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 23 août 2016,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- Décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour ce vote,
- Désigne M. Jacques RANNOU, commune de Rosporden, pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 2 septembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/09/01-06

OBJET

**Modification de la
composition de la
commission
intercommunale
d'accessibilité**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 40
- pouvoirs 06

Votants : 46

Par suite d'une convocation en date du 25 août 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 1^{er} septembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, M. BIGOT, L. BOIDIN, X. CALVARIN, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOV, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, A. NICOLAS, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, F. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

J. RAZER (pouvoir à Marie TALBOT),
M. LE DU-JAFFREZOU (pouvoir à Albert HERVET),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
A. RICHARD (pouvoir à Jacques RANNOU),
G. PAGNARD (pouvoir à Jacques FRANCOIS),
B. BANDZWOLEK (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),

Absents excusés

B. ACCART, M. DION.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Valérie RANNOU

M. FIDELIN expose que suite aux modifications intervenues dans l'assemblée délibérante, il convient de revoir la composition de la commission intercommunale d'accessibilité.

Le siège vacant est indiqué en gris dans le tableau ci-dessous.

NOM	PRENOM	VILLE
LE GAC	Muriel	TREGUNC
PAGNARD	Guy	SAINT YVI
LE DU-JAFFREZOU	Maryvonne	NEVEZ
LE BRETON HELWIG	Michelle	MELGVEN
LE BARON	René	ELLIANT
CADORET	Corinne	PONT AVEN
COTTEN	Michel	TOURC'H
FIDELIN	André	CONCARNEAU
SALOMON	Andrée	ROSPORDEN
GUERNALEC		TREGUNC
LAPAQUETTE	Michel	CONCARNEAU
ROC'HCOGNAR		FOUESNANT
HUMBERT	Régine	FOUESNANT
HINTERSEBER	Maïq	CONCARNEAU
QUEMERAIS	Armand	CONCARNEAU
LE FLAO		ROSPORDEN

Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 23 août 2016,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- Décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour ce vote,
- Désigne M. Michel GUERNALEC, commune de Rosporden, pour siéger au sein de la commission intercommunale d'accessibilité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 2 septembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/09/01-07

OBJET

**Modification de la
composition du comité
intercommunal de sécurité
et de prévention de la
délinquance**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 40
- pouvoirs 06

Votants : 46

Par suite d'une convocation en date du 25 août 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 1^{er} septembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, M. BIGOT, L. BOIDIN, X. CALVARIN, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOV, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, A. NICOLAS, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, F. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

J. RAZER (pouvoir à Marie TALBOT),
M. LE DU-JAFFREZOU (pouvoir à Albert HERVET),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
A. RICHARD (pouvoir à Jacques RANNOU),
G. PAGNARD (pouvoir à Jacques FRANCOIS),
B. BANDZWOLEK (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),

Absents excusés

B. ACCART, M. DION.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Valérie RANNOU

M. FIDELIN expose que suite aux modifications intervenues dans l'assemblée délibérante, il convient de revoir la composition du comité intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

Par délibération du 22 mai 2014, il avait été décidé que siègeraient notamment à ce comité :

- Le Maire de chaque commune, avec désignation d'un suppléant qui doit être délégué communautaire,
- Au titre des personnes qualifiées, des conseillers municipaux non délégués communautaires, intéressés par les problématiques du CISPD à raison de 1 siège par commune sauf Concarneau (2 sièges).

Les sièges vacants sont indiqués en gris dans le tableau ci-dessous.

	Nom - Prénom	Commune
TITULAIRE	André FIDELIN	CONCARNEAU
	Christine LE TENNIER	ROSPORDEN
	Albert HERVET	NEVEZ
	René LE BARON	ELLIANT
	Jacques FRANCOIS	SAINT-YVI
	Olivier BELLEC	TREGUNC
	Michelle HELWIG	MELGVEN
	Jean Marie LEBRET	PONT-AVEN
SUPPLEANT	Michel COTTEN	TOURC'H
	Marie TALBOT	CONCARNEAU
	Andrée SALOMON	ROSPORDEN
	Maryvonne JAFFREZOU	NEVEZ
	Valérie RANNOU	ELLIANT
	Marie Christine GUILCHER	SAINT-YVI
	Muriel LE GAC	TREGUNC
	André FICHOU	MELGVEN
	Corinne CADORET	PONT-AVEN
	Annick BERNARD	TOURC'H

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 23 août 2016,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- Décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour ce vote,
- Désigne les élus suivants pour siéger au sein du comité intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance :
 - M. Michel LOUSSOUARN, maire de Rosporden, membre titulaire de droit,
 - Mme Annie RICHARD, élue communautaire de la commune de Rosporden, suppléante,
 - Mme Isabelle LE BRIGAND, élue communautaire de la commune de Saint-Yvi, suppléante,

Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 2 septembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/09/01-08

OBJET

Modification de la composition du comité des usagers du Centre Local d'Information et de Coordination

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 40
- pouvoirs 06

Votants : 46

Par suite d'une convocation en date du 25 août 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 1^{er} septembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, M. BIGOT, L. BOIDIN, X. CALVARIN, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOV, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, A. NICOLAS, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, F. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

J. RAZER (pouvoir à Marie TALBOT),
M. LE DU-JAFFREZOU (pouvoir à Albert HERVET),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
A. RICHARD (pouvoir à Jacques RANNOU),
G. PAGNARD (pouvoir à Jacques FRANCOIS),
B. BANDZWOLEK (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),

Absents excusés

B. ACCART, M. DION.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Valérie RANNOU

M. FIDELIN expose que suite aux modifications intervenues dans l'assemblée délibérante, il convient de revoir la composition du comité des usagers du Centre Local d'Information et de Coordination.

Le siège vacant est indiqué en gris dans le tableau ci-dessous.

- Collège des élus : 6 sièges :

Titulaires
Alain ECHIVARD (Concarneau)
Andrée SALOMON (Rosporden)
Valérie RANNOU (Elliant)
Albert HERVET (Névez)
Annick BERNARD (Tourc'h)
Jean-Claude LEBRESNE (Pont-Aven)

- Collège des représentants des bénéficiaires (usagers et partenaires) : 7 sièges
 - Organismes d'aide à domicile agréés : 2 représentants
 - Centre hospitalier ou EHPAD : 2 représentants
 - Usagers (club retraités, syndicat retraités, ...) : 3 représentants

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 23 août 2016,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- Décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour ce vote,
- Désigne M. André FICHOU, Melgven, pour siéger au sein du collège des élus du comité des usagers du CLIC.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 2 septembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/09/01-09

OBJET

**Désignation de nouveaux
représentants à IDES**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 40

- pouvoirs 06

Votants : 46

Par suite d'une convocation en date du 25 août 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 1^{er} septembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, M. BIGOT, L. BOIDIN, X. CALVARIN, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, A. NICOLAS, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, F. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

J. RAZER (pouvoir à Marie TALBOT),
M. LE DU-JAFFREZOU (pouvoir à Albert HERVET),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
A. RICHARD (pouvoir à Jacques RANNOU),
G. PAGNARD (pouvoir à Jacques FRANCOIS),
B. BANDZWOLEK (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),

Absents excusés

B. ACCART, M. DION.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Valérie RANNOU

M. FIDELIN expose que l'association IDES est une association intermédiaire œuvrant dans l'insertion par l'activité économique, agréée par la préfecture depuis sa création en 1990. L'association intervient dans les domaines suivants : ménage, repassage, jardinage, bricolage, peinture, manutention, garde d'enfants de plus de 3 ans.

Suite aux modifications intervenues dans l'assemblée délibérante, il convient de revoir la représentation des élus au sein d'IDES.

Les sièges vacants sont indiqués en gris dans le tableau ci-dessous.

STRUCTURE	Titulaire	Suppléant
IDES	Bruno ACCART	Andrée SALOMON
	Alain ECHIVARD	Josette RAZER
	Albert HERVET	Muriel LE GAC

Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 23 août 2016,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- Décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour ce vote,
- Désigne les élus suivants pour représenter les élus au sein du conseil d'administration d'IDES :
 - Titulaire : Mme COCHENNEC
 - Suppléant : M. LOUSSOUARN

Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 2 septembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/09/01-10

OBJET

**Désignation de nouveaux
représentants à ACTIFE**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 40

- pouvoirs 06

Votants : 46

Par suite d'une convocation en date du 25 août 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 1^{er} septembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, M. BIGOT, L. BOIDIN, X. CALVARIN, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOV, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, A. NICOLAS, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, F. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

J. RAZER (pouvoir à Marie TALBOT),
M. LE DU-JAFFREZOU (pouvoir à Albert HERVET),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
A. RICHARD (pouvoir à Jacques RANNOU),
G. PAGNARD (pouvoir à Jacques FRANCOIS),
B. BANDZWOLEK (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),

Absents excusés

B. ACCART, M. DION.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Valérie RANNOU

M. FIDELIN expose qu'ACTIFE (Action Territoriale pour l'Insertion, la Formation et l'Emploi) est une association loi 1901 dont le siège est à Quimper et qui se donne pour objet l'orientation, l'accueil et l'accompagnement des personnes exclues du marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée et bénéficiaire du RSA) visant l'insertion durable dans l'emploi. Elle se situe à l'intersection entre le social et l'économique.

Elle intervient sur le territoire des 10 communautés des communes ou d'agglomération de Cornouaille, et dans la partie finistérienne du Centre Ouest Bretagne pour une partie de ses missions (clauses d'insertion dans les marchés publics).

La représentation des élus au sein d'ACTIFE doit être revue.

Le siège vacant est indiqué en jaune dans le tableau ci-dessous.

STRUCTURE	Titulaire	Suppléant
ACTIFE	Bruno ACCART	-

Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 23 août 2016,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- Décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour ce vote,
- Désigne M. Alain ECHIVARD, commune de Concarneau, représentant titulaire au sein d'ACTIFE.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 2 septembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/09/01-11

OBJET

**Désignation de nouveaux
représentants à Quimper
Cornouaille Développement**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 40

- pouvoirs 06

Votants : 46

Par suite d'une convocation en date du 25 août 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 1^{er} septembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, M. BIGOT, L. BOIDIN, X. CALVARIN, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOV, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, A. NICOLAS, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, F. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

J. RAZER (pouvoir à Marie TALBOT),
M. LE DU-JAFFREZOU (pouvoir à Albert HERVET),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
A. RICHARD (pouvoir à Jacques RANNOU),
G. PAGNARD (pouvoir à Jacques FRANCOIS),
B. BANDZWOLEK (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),

Absents excusés

B. ACCART, M. DION.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Valérie RANNOU

M. FIDELIN expose que Quimper Cornouaille Développement, agence de développement économique et d'urbanisme de Quimper Communauté et de la Cornouaille, a été créée en 2010. Elle associe notamment l'Etat, le Conseil régional, le Conseil général, les chambres consulaires et les 10 EPCI de la Cornouaille. Elle s'est également vue transférer les activités des anciens Pays des Portes de Cornouaille (missions touristiques) et Pays de Cornouaille (contractualisation Etat/Région).

CCA dispose d'un siège au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de QCD.

La représentation des élus au sein de QCD doit être revue.

Le siège vacant est indiqué en gris dans le tableau ci-dessous.

STRUCTURE	Titulaire	Suppléant
QCD - Agence Quimper Cornouaille Développement	André FIDELIN	Christine LE TENNIER

Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 23 août 2016,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- Décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour ce vote,
- Désigne M. Michel LOUSSOUARN, représentant suppléant au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de QCD.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 2 septembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/09/01-12

OBJET

**Désignation de nouveaux
représentants au syndicat
E- Mégalis**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 40

- pouvoirs 06

Votants : 46

Par suite d'une convocation en date du 25 août 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 1^{er} septembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, M. BIGOT, L. BOIDIN, X. CALVARIN, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOV, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, A. NICOLAS, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, F. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

J. RAZER (pouvoir à Marie TALBOT),
M. LE DU-JAFFREZOU (pouvoir à Albert HERVET),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
A. RICHARD (pouvoir à Jacques RANNOU),
G. PAGNARD (pouvoir à Jacques FRANCOIS),
B. BANDZWOLEK (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),

Absents excusés

B. ACCART, M. DION.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Valérie RANNOU

M. FIDELIN expose que les délégués de CCA dans les syndicats ne peuvent être remplacés que s'ils ont perdu leur mandat de conseiller communautaire.

En effet, les textes indiquent que « *le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal de la commune dont ils sont issus* ».

Un poste de suppléant à pourvoir au sein du comité syndical d'E-Mégalis.

Créé au début des années 2000 à l'initiative des collectivités bretonnes pour mutualiser des services dans le domaine des télécoms, le syndicat mixte Mégalis s'est ensuite tourné vers la fourniture de services dans le domaine de l'administration électronique. Il a récemment connu une évolution majeure en se voyant confier la maîtrise d'ouvrage du programme Bretagne Très Haut Débit, et prend une place grandissante dans la vie des collectivités bretonnes.

Les instances du syndicat sont composées :

- d'un comité syndical, lequel prend les délibérations nécessaires à l'exercice des compétences ;
- d'un bureau syndical qui prépare les délibérations ;
- d'une commission d'orientation stratégique composée des directeurs des collectivités appartenant au B16 (Région, conseils généraux et communautés urbaines et d'agglomération).

Le comité syndical est composé de délégués élus au sein de cinq collèges regroupant les différentes strates de collectivités (Région Bretagne, Conseil Généraux, les 11 communautés d'agglomération, EPCI de plus de 20 000 habitants, EPCI de moins de 20 000 habitants).

STRUCTURE	Titulaire	Suppléant
E-MEGALIS	Michel COTTEN	Christine LE TENNIER
	Albert HERVET	François BESOMBES

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 23 août 2016,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- Décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour ce vote,
- Désigne M. Olivier BELLEC, commune de Trégunc, représentant suppléant au sein du comité syndical d'E-Mégalis

Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 2 septembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/09/01-13

OBJET

**Désignation de nouveaux
représentants à VALCOR**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 40

- pouvoirs 06

Votants : 46

Par suite d'une convocation en date du 25 août 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 1^{er} septembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, M. BIGOT, L. BOIDIN, X. CALVARIN, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOV, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, A. NICOLAS, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, F. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

J. RAZER (pouvoir à Marie TALBOT),
M. LE DU-JAFFREZOU (pouvoir à Albert HERVET),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
A. RICHARD (pouvoir à Jacques RANNOU),
G. PAGNARD (pouvoir à Jacques FRANCOIS),
B. BANDZWOLEK (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),

Absents excusés

B. ACCART, M. DION.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Valérie RANNOU

M. FIDELIN expose que VALCOR (VALorisation CORnouaille) est un syndicat mixte relevant de l'article L.5711 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il assure l'ensemble des opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, y compris l'exploitation des déchèteries et des plates-formes de compostage.

Le comité syndical est composé de 32 élus des collectivités adhérentes (Communauté de communes du Pays Fouesnantais, Communauté de communes du Pays de Quimperlé, Concarneau Cornouaille Agglomération, Communauté de communes du Pays de Douarnenez, Communauté de communes du Cap Sizun, Communauté de communes du Haut Pays Bigouden).

Un poste de titulaire est à pourvoir ainsi que 2 postes de suppléants. Il est précisé que Michel COTTEN propose sa candidature pour le poste laissé vacant par Charles LE BIHAN.

STRUCTURE	Titulaire	Suppléant
VALCOR	René LE BARON	Alain ECHIVARD
	Jean Claude LEBRESNE	Michel DION
	Michelle HELWIG	Maryvonne JAFFREZOU
	Guy PAGNARD	Jean Michel LE NAOUR
	Jacques FRANCOIS	Yves JEANNES
	Gérard MARTIN	Charles LE BIHAN
	Bruno QUILLIVIC	Andrée SALOMON
	Norbert BOURGEOIS	Régine SCAER JANNEZ

Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 23 août 2016,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- Décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour ce vote,
- Désigne les membres suivants pour représenter CCA au sein de VALCOR :
 - Titulaire : M. Michel GUERNALEC, commune de Rosporden,
 - Suppléant : M. Jacques RANNOU, commune de Rosporden,
 - Suppléant : M. Michel COTTEN, commune de Tourc'h.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 2 septembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/09/01-14

OBJET

**Désignation de nouveaux
représentants au SYMEED**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 40

- pouvoirs 06

Votants : 46

Par suite d'une convocation en date du 25 août 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 1^{er} septembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, M. BIGOT, L. BOIDIN, X. CALVARIN, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOV, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, A. NICOLAS, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, F. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

J. RAZER (pouvoir à Marie TALBOT),
M. LE DU-JAFFREZOU (pouvoir à Albert HERVET),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
A. RICHARD (pouvoir à Jacques RANNOU),
G. PAGNARD (pouvoir à Jacques FRANCOIS),
B. BANDZWOLEK (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),

Absents excusés

B. ACCART, M. DION.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Valérie RANNOU

M. FIDELIN expose que le Syndicat Mixte d'Etudes pour la gestion durable des Déchets du Finistère, a pour objet d'animer, de coordonner et d'accompagner les actions départementales et locales concourant à l'atteinte et au respect des objectifs des plans en matière de prévention et de coopération territoriale. Le Comité Syndical est composé de membres des EPCI compétents pour l'ensemble de la gestion des déchets (collecte et traitement), des EPCI compétents pour la collecte des déchets, des EPCI compétents pour le traitement des déchets, de communes isolées, et du Conseil général du Finistère.

Un poste de suppléant est à pourvoir au sein du comité syndical du SYMEED.

STRUCTURE	Titulaire	Suppléant
SYMEED	Michelle HELWIG	Gérard MARTIN
	Guy PAGNARD	Norbert BOURGEOIS

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 23 août 2016,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- Décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour ce vote,
- Désigne M. Bruno QUILLIVIC, commune de Concarneau, suppléant au sein du Comité Syndical du SYMEED.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 2 septembre 2016

Le Président,
André FIDELIN